

Cinquante-quatrième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 11 novembre 2020.

### **PRÉSENCES**

WOTTON	M. Jocelyn Dion
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

---

### **MOT DE BIENVENUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

### **2020-11-0312**

#### **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **2020-11-0313**

#### **PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 14 octobre 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 14 octobre 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **2020-11-0314**

#### **POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES (ARTICLE 7.3)**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie du Québec et que le Fonds local de solidarité du FTQ ont déposé les règles concernant le financement de projets de l'industrie du cannabis et du chanvre industriel pour les produits récréatifs;

CONSIDÉRANT que les règles suivantes ont été ajoutées à la Politique de développement économique à l'article 7.3 :

- **Exclusions** : le FLI ne peut intervenir dans des projets de l'industrie du cannabis et du chanvre industriel pour les produits récréatifs. Également en lien avec les projets de l'industrie du cannabis, les interventions financières ne sont pas autorisées pour :
  1. les produits médicaux non homologués par Santé Canada ;
  2. les produits du cannabis additionnels, tels que les ingrédients alimentaires, produits alimentaires transformés, produits à usage topique, concentrés, teintures, capsules.

Aucun financement pour toute entreprise touchant au cannabis, même médical n'est possible via le FLS.

- **Projets admissibles** : en ce qui concerne les projets issus de l'industrie du cannabis et du chanvre industriel, les interventions financières régulières telles que le prêt, la garantie de prêt, la prise de participation ou les subventions sont autorisées à l'intérieur du FLI pour :
  1. les produits de grade pharmaceutique homologués par Santé Canada ou leurs ingrédients ;
  2. les activités de recherche et développement sous licence de Santé Canada ;
  3. les produits médicaux non homologués par Santé Canada, uniquement pour le chanvre industriel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le préfet M. Hugues Grimard  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources ajoute les paragraphes sur le financement de projets en lien avec l'industrie du cannabis et du chanvre à sa Politique de soutien aux entreprises.

Adoptée.

#### **2020-11-0315**

#### **LINETECH - PLAINTÉ AU SYNDIC DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES CPA**

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier et suite aux recommandations déposées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources ne dépose pas de plainte au Syndic de l'Ordre professionnel des CPA.

Adoptée.

#### **FONDS FLI / FLS / FSE**

#### **LES ATELIERS WOTTON**

CONSIDÉRANT que, le 13 novembre 2019, la MRC des Sources a accordé un prêt de 100 000 \$ aux Ateliers Wotton, dont 94 570 \$ a été déboursé le 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'entreprise cesse ses opérations;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier et suite aux recommandations déposées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le préfet M. Hugues Grimard  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte l'offre de règlement suivant :

- Appliquer la portion d'argent de la vente des équipements revenant à la MRC des Sources sur le prêt FLS 393;
- Octroyer un moratoire sur le capital sur le solde du prêt FLS-393 pour une période de 16 mois;
- Effectuer un suivi en novembre 2021 afin de revoir les intentions du locataire pour l'achat de la bâtisse ou bien la mise en vente de celle-ci par M. Lacasse. La possibilité de prolonger le moratoire jusqu'à la vente du bâtiment sera à nouveau évalué.

Adoptée.

### **CITÉRÉMIS - FSE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du comité administratif que la MRC des Sources va intervenir pour une subvention FSE Général de 2 500 \$ afin d'aider Citérémis à acquérir de l'équipement informatique et développer ainsi davantage son marché. Cette aide est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière du Fonds des Médias du Canada.

Il les informe également que la MRC des Sources interviendra aussi pour une subvention FSE Général, pour un montant de 2 092 \$ afin d'aider Citérémis à recourir à un consultant en marketing via l'entente de partenariat avec ERACE.

### **AQUAPONIE - FSE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du comité administratif que la MRC des Sources a octroyé un FSE de 450 \$ pour l'accompagnement du collectif de promoteurs d'Aquaponie auprès du CDRQ afin de se constituer une coopérative solidaire à but non lucratif. Il mentionne que cette entité cultive et commercialise des légumes et du poisson issu d'un mode de production aquaponique.

### **LES MONUMENTS DE L'OR BLANC - FSE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du comité administratif que la MRC des Sources a octroyé un FSE de 979 \$ afin de soutenir l'entreprise à définir ses besoins pour son nouveau site Web en fonction du marché cible et de valider les éléments importants à considérer pour mettre en place un nouveau site Web transactionnel performant. Il mentionne que « Les monuments de l'or Blanc Inc. » est une entreprise familiale dans le domaine funéraire qui vend principalement des pierres tombales personnalisées et qu'elle achète, la majorité de ses pierres en Inde et les transforme à Danville afin de les personnaliser pour la clientèle des maisons funéraires.

### **VARIA**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du comité administratif du projet de partenariat conclu entre Palco et le CFER.

**2020-11-0316**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Jocelyn Dion propose la levée de la séance à 17h10.

Adoptée à l'unanimité

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier